



Je suis en surcis , accusation a tors

Par **Toinou13**, le **29/09/2010 à 17:48**

Bonjour,

Il y a quelque moi j'ai été condamné a 3 mois de surcis pour escroquerie.

Ce matin je recois une convocation a la BSU , je vois pas du tout ce que ça peut etre.. à part peut etre une voisine qui me menace de porté plainte pour maltraitance sur mes chiens.. Madame ça lui convien pas que j'ai des chien "dangeureux"

Bref j'aurais voulu savoir votre avis ? Il y aura-t-il des poursuite contre moi ? Sachant que j'ai jamais maltraité mes chien. J'ai de quoi prouvé ma bonne fois : facture de véto , croquette a 80 euro le Sac , assurance maladie , photos ou on vois les chiens dans la "campagne" . Pensez vous que ça peut faire quelque chose ?

Mon surcis risque-t-il de tombé ?

Par **mimi493**, le **29/09/2010 à 18:19**

avant de vous faire des films, allez à la convocation pour savoir ce qui se passe.

Par **Toinou13**, le **29/09/2010 à 19:06**

Ouais mais je prefais Prevoir.. apars sa , Je vois pas ce que sa peut etre D'autre...

Peut etre un Suivi de mon ancienne affaire ? Sachant que L'affaire devé passé En jugement Civil Pour Indémisé lé victime en Octobre justement